



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 1^{er} octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le premier octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Étaient excusées : Mme AYÇAGUER Elorri, M. GOICOCHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine,

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme CASIRIAIN Elena

Date convocation : 26 septembre 2024

Date d'affichage : 26 septembre 2024

DECISION 7 : DESAFFECTATION ET ALIENATION DE CHEMINS RURAUX SITUÉS ENTRE MADARIALDEKO BIDEA ET ANTZARAMENDIKO BIDEA OU LA PARCELLE F 24 (Nomenclature 7.10)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une portion de chemin rural située entre la voie communale Madarialdeko bidea et la voie communale Antzaramendiko Bidea et que deux portions de chemins ruraux situés entre la voie communale Madarialdeko bidea et la parcelle F24 n'existent plus sur le terrain mais apparaissent toujours sur le plan cadastral.

Il expose que les anciennes emprises de ces chemins ruraux dont la commune n'a plus l'utilité, lui appartiennent toujours. Il propose donc de les désaffecter et de les aliéner au profit des propriétaires riverains, après accomplissement de l'enquête publique.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

- **DECIDE** le principe de désaffectation et d'aliénation d'une portion de chemin rural situé entre la voie communale Madarialdeko bidea et la voie communale Antzaramendiko Bidea et de deux portions de chemins ruraux situés entre la voie communale Madarialdeko bidea et la parcelle F24 au profit des propriétaires riverains.

- **CHARGE** le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Envoyé en préfecture le 04/10/2024

Reçu en préfecture le 04/10/2024

Publié le

ID : 064-216404368-20241004-20241001D7-DE

S²LO

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 11
POUR : 11
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 1er octobre 2024
Le Maire,
Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire
Après publication ou notification le 04/10/2024
Et après transmission en sous-préfecture le 04/10/2024

